

**ASSISES DE L'EGALITE SOCIALE
ACTIVE ET DE DEVELOPPEMENT**

**CONTRIBUTION DU CCEE
SUR
L'EDUCATION**



A/ CONTEXTE GENERAL

L'histoire de la Réunion est marquée par deux siècles d'esclavage sur trois siècles et demi d'existence. La départementalisation en 1946 puis la décentralisation à partir de 1981 ont fourni les cadres institutionnels d'un développement qui reste toujours à construire, même si depuis le début des années 80, s'affirme de plus en plus nettement la volonté des Réunionnais de prendre en charge leurs problèmes et d'avancer des propositions.

Bien évidemment, dans un tel processus, la question de la jeunesse, son accueil dans des établissements scolaires, sa formation professionnelle joue un rôle fondamental.

Mais l'action publique dans ce domaine reste confrontée aux difficultés majeures qui marquent la société réunionnaise dans son ensemble :

- persistance d'un fort taux d'analphabétisme
- taux de chômage record
- problème de l'habitat insalubre et de la construction de logements en nombre suffisant
- pression démographique forte malgré une baisse sensible depuis le milieu des années 70
- très bas niveau des revenus des familles (un nombre considérable de RMI et CES, un revenu imposable modeste)
- faiblesse du tissu économique
(le PIB Réunion/hab représente à peine 43 % du PIB national/hab)

Le système scolaire doit à la fois subir cette situation de crise structurelle et de fortes inégalités, tout en tentant d'y apporter les réponses les plus adaptées dans les délais les plus brefs ; c'est dire l'importance que revêt le système éducatif à la Réunion et l'urgence qu'il y a à le doter de moyens nécessaires au plan quantitatif tout en explorant l'ensemble des voies, qui au plan qualitatif, permettront d'améliorer ses résultats.

B/ MISSION DE L'ECOLE

Il s'agit d'abord de mieux appréhender l'espace et le temps scolaires : comment les établissements peuvent-ils être plus efficaces dans leur fonctionnement ? Comment la prise en compte des données météorologiques, climatiques et chronobiologiques peut-elle permettre de mieux aménager le temps scolaire de l'enfant ? (1)

.../...

Il s'agit aussi d'imaginer et de mettre en oeuvre, dans l'école et autour d'elle, des pratiques pédagogiques qui répondent à la profonde diversité des enfants, en construisant les savoirs et les savoir-faire selon une stratégie de continuité, non de rupture, avec les données socio-linguistiques, psychologiques, familiales et culturelles propres à chacun d'entre eux.

Il s'agit enfin de redécouvrir cette simple évidence que tout enfant, si jeune soit-il, est d'abord une personne, avec des goûts et des besoins, des droits et des devoirs, des sentiments et des idées. L'éducation a pour mission fondamentale de permettre l'accomplissement de cette personne, de la mener à la responsabilité et à une citoyenneté pleine et entière. Dans ce processus, chaque enfant "apprenant", doit devenir sujet actif de sa propre éducation (2).

C/ PROPOSITIONS DU CCEE

a - Les taux d'encadrement

Rappelons que la loi d'orientation sur l'éducation du 10 Juillet 1989 disposait en son article 21 que :

"les disparités existantes entre les Départements, Territoires ou Collectivités Territoriales d'Outre-Mer et la Métropole au regard des taux d'encadrement et de scolarisation seront résorbées"

Or, on constate malheureusement aujourd'hui :

- que le déficit académique en postes est supérieur à 3 000 à la rentrée 1995 (dont près de la moitié de non enseignants),
- que la scolarisation des enfants de deux ans est en régression,
- que l'effectif moyen des lycées et collèges est nettement supérieur à l'effectif moyen métropolitain,
- que la violence, l'insécurité, la délinquance à tous les niveaux du cursus scolaire, compromettent gravement, faute d'encadrement suffisant, la vie des établissements : des centaines de créations de postes de Maître d'Internat-Surveillant d'Externat et de Conseiller d'Education-Conseiller Principal d'Education sont absolument nécessaires,

- que nombre de disciplines figurant aux programmes ne sont pas enseignées (EPS, Education Musicale et Arts Plastiques) ou enseignées selon un horaire réduit,
- que les enseignants de l'Académie se trouvent dans l'obligation d'effectuer, en moyenne, un nombre d'heures supplémentaires qui est bien plus élevé que celui de leurs collègues métropolitains,
- que l'accroissement considérable des effectifs de l'Université de la Réunion, ne s'accompagne pas de créations de postes, notamment IATOS, indispensables pour y faire face,
- que le système d'information et d'orientation (C.I.O.) fonctionne à la limite de la rupture, avec des personnels en nombre très insuffisant, des locaux inadaptés et insuffisants, des moyens également insuffisants.

Pour toutes ces raisons, le CCEE réaffirme la nécessité d'accorder à notre Académie des moyens en crédits et en postes suffisants pour permettre, pendant qu'il en est encore temps, d'impulser les mesures nécessaires à la sauvegarde et à l'amélioration du système éducatif de la Réunion.

b - Des contenus à préciser et à diversifier

Il est important d'ouvrir les contenus d'enseignement dès les classes primaires, aux données historiques, aux réalités géographiques, à l'environnement propres à l'enfant réunionnais. Une première étape a été franchie dans cette voie avec l'installation du Conseil Académique des Programmes par M. Lionel JOSPIN, Ministre de l'Education Nationale le 16 Juin 1990.

Le CCEE réclame la mise en place d'outils pédagogiques reflétant l'environnement de l'enfant, la formation des maîtres à des techniques d'apprentissage du français prenant en compte l'usage du créole, la création d'options langue et culture créole du collège à l'IUFM, dans le cadre de la réglementation nationale sur les langues et cultures régionales.

Le CCEE réaffirme en outre que, dans le cadre d'une conception globale de l'éducation, des activités physiques ainsi que des enseignements artistiques diversifiés et intégrés peuvent contribuer à l'équilibre d'une formation générale, à développer la créativité et l'imagination, la curiosité, le sens critique.

1. L'EPS et le sport restent à consolider au niveau notamment du Second degré : le passage à 4 heures en 6e s'est fait souvent par un passage à 2 heures aux autres niveaux. L'option en terminale est rarement réalisée, ainsi que l'horaire réglementaire en L.P.. La pénurie en postes, la multiplication des postes provisoires, les insuffisances en matière d'installations sportives compromettent incontestablement la scolarité d'un grand nombre d'élèves.

2. Une éducation artistique ouverte à tous, permettrait à coup sûr :

- . de diversifier les domaines d'excellence, en donnant toute leur place aux capacités sensibles et sensorielles,
- . d'amener chaque enfant à découvrir, à investir, à préserver et à enrichir le patrimoine culturel qui s'ouvre à lui, à découvrir d'autres cultures et d'autres temps, à avoir un regard plus riche sur la société et l'environnement qu'il découvre progressivement,
- . de lutter contre les exclusions, par la possibilité de mieux maîtriser les signes et les symboles au moyen de jeux, de contacts avec les formes, les couleurs, la matière, permettant le développement des capacités intellectuelles pouvant favoriser l'accès à des domaines plus abstraits,
- . de favoriser l'affirmation de soi, la capacité de comprendre et d'établir des rapports, et par là-même le sens de l'initiative et le goût d'entreprendre (3).

c - Des méthodes d'apprentissage à compléter

- * Une meilleure maîtrise du français et des langues étrangères

Le problème de la diglossie français-créole est une donnée psycho-sociale évidente et touche tous les contenus linguistiques, culturels, abordés dans le discours scolaire et social (4).

Il est par ailleurs notoire, notamment dans les collèges, qu'il y a de plus en plus d'élèves qui ne maîtrisent pas ou mal le français.

Il est donc urgent de mener des recherches pour trouver une ou des méthodes d'enseignement du français afin d'aboutir à une meilleure maîtrise de cette langue, indispensable à chaque Réunionnais.

Il est important de favoriser également l'apprentissage de langues étrangères, outils de communication indispensables dans le vaste Océan Indien. Des premières études ont été menées au sein même du Rectorat, à la Rivière des Galets et ailleurs (ILCOI). Il est nécessaire de les approfondir.

* Une utilisation efficace des moyens modernes en particulier de l'Audiovisuel

Dans notre île de tradition orale, l'audiovisuel peut être un outil essentiel de développement. Il peut puissamment contribuer à l'éducation et à la formation des Réunionnais en prenant en compte la culture réunionnaise par :

- 1°- des émissions en langue créole,
- 2°- des émissions rendant compte de la vie politique, économique, sociale, artistique et culturelle de l'île et des pays de la région Océan Indien
- 3°- des émissions éducatives en direction des jeunes et des adultes avec la collaboration active du Rectorat, des Associations de parents d'élèves, des Associations socio-éducatives, des Administrations DDE, DDA, DDASS, etc...
concernant :
 - . l'enseignement du français, de la géographie, de l'histoire, des sciences naturelles, des langues vivantes ...
 - . la formation continue pour un vaste public créolophone ou non alphabétisé,
 - . la formation professionnelle initiale, ou le perfectionnement en matière d'agriculture, de pêche, d'artisanat et de tourisme,
 - . l'information portant sur les droits sociaux, les droits de la femme,
 - . les campagnes publiques d'information sur des sujets d'intérêt général, tels que l'hygiène, la santé, etc...
 - . l'information et l'éducation en matière de protection de l'environnement compte tenu de l'acuité des problèmes spécifiques à notre région, dans un espace insulaire limité et fragile dont l'équilibre est déjà fortement compromis (5).

d - Le soutien scolaire pour les enfants de

conditions modestes

Le CCEE fait siens les objectifs et principes définis à travers la charte de l'accompagnement scolaire.

Ainsi l'accompagnement scolaire doit jouer "le rôle de complément et de partenaire de l'Ecole, pour autant qu'il se développe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant sans prétendre se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire" (6).

e - L'enseignement professionnel

Le CCEE rappelle son souci de ne pas opposer apprentissage et enseignement professionnel au sein du service public : il propose au contraire d'ouvrir le plus largement possible les filières de CAP, de BEP et de baccalauréat professionnel existant dans les lycées professionnels de notre académie.

f - L'enseignement supérieur

Le CCEE tient à souligner l'importance du concours financier consenti par la collectivité régionale alors que, soulignons-le, l'enseignement supérieur relève du strict domaine de compétence de l'Etat.

Les projections d'effectifs contenus dans le projet du Schéma Prévisionnel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche fait état du doublement du nombre d'étudiants à l'horizon 2 000 (passage de 8 000 en 1995 à 16 800 en 2 005), ce qui, malgré l'effort considérable en cours de réalisation au niveau du campus, suppose, comme l'a souligné le Président de l'Université, la mise en place immédiate :

- d'un programme de construction de locaux à hauteur de 600 à 800 MF,
- de 240 postes supplémentaires d'enseignements-chercheurs,
- de 200 postes d'IATOS

L'Etat doit prendre - très rapidement - des engagements précis sur ces points, faute de quoi les enseignements supérieurs à la Réunion s'achemineraient à très court terme vers une situation de crise d'une extrême gravité.

Le CCEE rappelle également que le développement de l'enseignement supérieur doit être mis en cohérence avec le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) (7).

Le CCEE insiste enfin pour que le système de formation universitaire offre toutes les filières possibles aux jeunes Réunionnais pour que ceux-ci aient un maximum de chances d'insertion professionnelle sur place tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

g - Les activités socio-éducatives

Le CCEE rappelle que la réflexion sur l'Education à la Réunion, ne saurait se limiter à l'école mais doit tenir compte de l'ensemble des problèmes économiques, sociaux et culturels et proposer une véritable politique socio-éducative accompagnant toute la scolarité, en concertation avec tous les acteurs du monde associatif.

Dans ce cadre, le Conseil tient à souligner l'importance des centres de vacances et de loisirs, qui souffrent dans notre région, d'un manque de locaux adaptés, les structures existantes ne sont pas entretenues et rarement renouvelées.

Pourtant, les centres de vacances et de loisirs "ont une fonction éducative irremplaçable. Ils peuvent jouer un rôle pédagogique déterminant dans la vie de l'enfant. Ils offrent en outre une possibilité d'emplois saisonniers et une occasion d'insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, les centres de vacances et de loisirs sont également un outil important pour la prévention de la délinquance" (8).

En conclusion, le CCEE tient à souligner la situation d'urgence et de paradoxe dans laquelle se trouve placé le système éducatif réunionnais :

PARADOXE, qui fait que malgré les incontestables efforts consentis depuis le milieu des années 80 par l'Etat et les collectivités locales - notamment la Région - un effort bien supérieur encore s'avère indispensable aux cours des dix prochaines années.

URGENCE, parce que la démographie scolaire à la Réunion, est totalement atypique par rapport aux données des académies de métropole ou des Antilles-Guyane : à tous les niveaux du cursus scolaire (et notamment en lycées et dans le Supérieur), de très forts contingents nouveaux d'adolescents devront être accueillis et formés. En outre, la nécessaire amélioration des taux de réussite aux examens, (qui sont actuellement les plus bas au plan national) induira des charges supplémentaires d'accueil qui viendront renforcer l'effet purement démographique.

Toute sous-estimation des difficultés actuelles et de l'effort à entreprendre, tout retard au niveau de la mise en oeuvre joueront comme autant de facteurs aggravants face à une situation qui évolue déjà aux limites de l'insoluble. Ce n'est pas, pour le CCEE, verser dans l'alarmisme mais faire preuve de responsabilité, que de le rappeler solennellement à l'occasion de ces Assises.

ETUDES REALISEES PAR LE CCEE

- Etude AERVER (Novembre 1995)
- Colloque "EDUCATION, PERSONNALITE, RESPONSABILITE"
du CCEE (9 - 11 Juillet 1990)
- Etude du CCEE sur ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES :
LUXE OU NECESSITE ? (1995)
- Conseil Académique des Programmes
Commission Transversale sur "DONNEES PSYCHOSOCIALES
ET CONTENU DES PROGRAMMES" (Juin 1993)
- Avis du CCEE sur le DIAGNOSTIC, BASE DU PLAN DE
DEVELOPPEMENT ACTIF DE LA REUNION
- CHARTE DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
- Avis du CCEE sur LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNE-
MENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (Octobre 1995)
- Etude du CCEE "POUR UN DEVELOPPEMENT DU SOCIO-
EDUCATIF A LA REUNION" (Juin 1992)